

**AVIS DE PUBLICITE - Procédure adaptée
(articles 28 et 40 du code des marchés publics)**

Date de l'annonce : 15 Décembre 2010

Référence : AJ041210

Autres publications : non

Date :

Identification de la personne publique :

Personne responsable du marché :
Monsieur le Président de la Cité de
l'Artisanat et de l'Entreprise
TEL : 0329 69 55 55, FAX :0329 69 55 57

Objet du marché :

Service

Fournitures

Travaux

Description : Maintenance d'un ascenseur dans les locaux de la Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise

La Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise (CAE) regroupe quatre partenaires dans un bâtiment situé 22 rue Léo Valentin à Epinal (88000). La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges (CMA88), GESTELIA Vosges Lorraine, la Banque Populaire Lorraine Champagne (BPLC) et la SMUTIE SMACIV se sont réunis au sein d'une structure juridique dénommée la « SCA CITE DE L'ARTISANAT ET DE L'ENTREPRISE » pour construire un bâtiment commun qui permettra de regrouper dans un même espace, de nombreux services pour les artisans.

Ce bâtiment sera, pour la Chambre de Métiers et pour GESTELIA, leur établissement principal. Pour la BPLC et pour la SMUTIE SMACIV, il s'agira d'une antenne commerciale.

Le bâtiment accueillera une trentaine de collaborateurs de la CMA88, une trentaine pour GESTELIA, deux ou trois pour la BPLC et un pour la SMUTIE SMACIV. Des formations seront réalisées dans les locaux et les « clients » des quatre structures se rendront quotidiennement dans les locaux pour obtenir des conseils et être accompagnés.

La CITE de L'ARTISANAT et de L'ENTREPRISE est un bâtiment neuf, construit en 2010, qui sera livré partiellement le 24 décembre 2010 pour être occupé progressivement par les partenaires.

GESTELIA occupera les locaux à partir du 27 décembre 2010, la CMA 88 le 27 janvier 2011.

Lieu de la prestation : Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise - 22, Rue Léo valentin 88000 Epinal.

Caractéristiques principales :

La Cité de l'Artisanat et de l'Entreprise est équipée d'un ascenseur posé par l'entreprise Ascenseurs AMS. Le contrat vise à assurer la maintenance de l'ascenseur selon la réglementation en vigueur. Il sera mis en service début mi janvier 2011. Il est demandé tout particulièrement :

- De maintenir l'ascenseur en bon état de fonctionnement, à vérifier les éléments et systèmes de sécurité.

La Société titulaire s'engage à organiser le plan de maintenance en fonction de la fréquence et des conditions d'utilisation du lieu desservi, de l'âge et de la technologie de l'appareil ainsi que des prescriptions du constructeur.

La Société titulaire s'engage à planifier ses interventions qui auront lieu au minimum toutes les six semaines.

Ces interventions d'entretien, de dépannage et de travaux de modification ou remplacement des pièces sont mentionnées dans le carnet d'entretien tenu en machinerie ou tout autre endroit défini d'un commun accord avec le client : la date des visites, l'heure d'arrivée et de départ, le nom du technicien et sa signature y seront également précisés.

DELAI D'INTERVENTION

La Société titulaire s'engage à intervenir dans le cas de personne bloquée, dans un délai d'une heure, 24/24, 7/7.

La Société titulaire s'engage à intervenir sur le site pour le dépannage dans un délai de quatre heures à compter de la réception de l'information, pendant les jours ouvrés, de 8h00 à 17h30. Le délai d'intervention est de six heures les samedis, dimanches encours fériés.

ETUDE DE SECURITE ET ETAT DES LIEUX

Lors de la prise en charge de l'appareil, une étude de sécurité est établie selon le décret 95-826 du 30 juin 1995, affichée en machinerie et remise au client. Un état des lieux initial et contradictoire de l'installation sera réalisé entre les parties avant la prise d'effet du contrat et sera annexée au contrat.

Possibilité de proposer des variantes : Oui **Non**

Durée du marché ou délai d'exécution : Jusqu'au 31 décembre 2011

Date prévisionnelle de début des prestations : 20 Janvier 2011.

Critères de jugement des offres :

- Offre économiquement la plus avantageuse 100 %

Date limite de réception des offres : 4 Janvier 2010

Délai de validité des offres : 20 janvier 2011

Coordonnées de la personne habilitée à donner des informations :

Monsieur JOLIAT Alain Tel : 03 29 69 55 93 Fax : 03 29 69 55 57
Adresse : 24 rue Boulay de la Meurthe, 88000 EPINAL

Adresse à laquelle les devis doivent être envoyés : idem